La notion de polyphonie et le subjonctif

Lidia Lebas-Fraczak

▶ **To cite this version:**

Lidia Lebas-Fraczak. La notion de polyphonie et le subjonctif. Romanica Wratislaviensia, 2009, LVI, pp.129-140. hal-00632740

HAL Id: hal-00632740
https://hal.science/hal-00632740

Submitted on 15 Oct 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La notion de polyphonie et le subjonctif

Lidia Lebas-Fraczak
Université de Clermont-Ferrand II, LRL

Depuis les travaux d'Oswald Ducrot du début des années quatre-vingt et suite aux apports précédents de Mikhaïl Bakhtine, la notion de polyphonie est devenue un outil conceptuel important dans les analyses linguistiques. Une des préoccupations théoriques la concernant consiste à cerner le domaine de cette notion par rapport à des notions proches, notamment celle de dialogisme. Un autre problème qui se pose est de savoir si la polyphonie doit être envisagée comme s'inscrivant dans la langue, c'est-à-dire liée de manière stable à certaines expressions, formes et structures linguistiques, ou si elle relève du discours, en se manifestant dans des contextes particuliers sans que des marques spécifiques en soient nécessairement responsables. Nous nous intéresserons à ces deux problématiques en lien avec les emplois d'une forme linguistique particulière, le subjonctif, en parallèle avec notre étude consacrée à cette forme[1]. Nous nous pencherons aussi sur l'articulation entre les notions de polyphonie, de dialogisme et d'interaction communicative, cette dernière étant considérée comme sous-jacente à toute énonciation.

1. Le subjonctif est-il une marque de la polyphonie ?

Le subjonctif a été associé à la notion de polyphonie par deux linguistes notamment : Henning Nølke[2] et Olivier Soutet[3], avec des approches cependant différentes. Une première différence consiste dans le centre de perspective : Nølke situe l'analyse du subjonctif au sein de ses études polyphoniques, alors que Soutet fait intervenir la notion de polyphonie dans son étude du subjonctif. On peut ajouter que Bakhtine lui-même semblait associer cette forme au « discours d'autrui », puisqu'il a considéré que « l'absence de concordance des temps et la non-utilisation du subjonctif prive [le] discours indirect [en russe] d'identité propre »[4].

1.1. Le subjonctif et la polyphonie « interne »

Nølke, qui préconise, en suivant les idées de Ducrot[5], la conception de la polyphonie comme s'inscrivant en langue, cherche à déterminer et à analyser les formes et expressions linguistiques apportant des instructions polyphoniques dans le discours. Le subjonctif est pour ce linguiste un marqueur syntaxique de la « polyphonie interne », et plus précisément d'un sous-cas de ce type de polyphonie : la « polyphonie interne au sens strict ». La « polyphonie interne » est définie par l'association d'un énonciateur au « locuteur en tant que tel » et d'un autre énonciateur à un « locuteur en tant qu'individu » (« ayant une existence indépendante de l'événement énonciatif »). La différence par rapport à la « polyphonie externe », incompatible selon Nølke avec le subjonctif, consiste dans l'association de quelqu'un de différent du locuteur à un des énonciateurs. Dans l'exemple (1) ci-dessous, analysé par l'auteur, les deux phrases, celle avec une complétive à l'indicatif et celle avec une complétive au subjonctif, relèvent de la polyphonie interne (« car le locuteur-en-tant-que-tel n'assure en aucun cas la vérité du fait rapporté »), mais celle avec le subjonctif relève de la « polyphonie interne au sens strict ».

(1) De là vient que Daudet n'a pas fait école : de là vient aussi qu'il plaise à tant de lecteurs différents.

---

1 L. Fraczak, Vers une réelle "approche communicative" dans l'enseignement des structures langagières : le cas du subjonctif, Colloque "Enseigner les structures langagières en FLE", Bruxelles, 20-22 mars 2008.

2 H. Nølke, Le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative, *Langages* 80, 1985. Cf. aussi : http://www.hum.au.dk/romansk/romhn/gram2-tekster/subjonctif.htm

3 O. Soutet, *Le subjonctif en français*, Ophrys, Paris 2000.

4 V. N. Volochinov / M. Bakhtine, *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Les Éditions de Minuit, Paris 1977, p. 175. (Étant donné l'incertitude concernant l'auteur réel de cet ouvrage, l'édition russe de 1929 étant parue sous le nom de Volochinov, nous appliquons la notation proposée par T. Todorov dans *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, Éditions du Seuil, Paris 1981.)

5 O. Ducrot, *Le dire et le dit*, Les Éditions de Minuit, Paris 1984, pp. 171-233.

La différence consiste en cela que l'énonciation de la complétive au subjonctif est présentée par le locuteur comme assumée par « le locuteur en tant qu'individu » *seul* (l'information est nouvelle pour l'interlocuteur), alors que l'énonciation de la complétive à l'indicatif est présentée comme étant assumée *aussi* par l'interlocuteur (l'information étant connue de lui).

Nølke admet qu'il n'est pas toujours facile de déterminer, dans certains énoncés avec le subjonctif (comme par exemple dans *Pierre n'est pas certain que Sophie revienne*), s'il y a effectivement polyphonie interne. Il précise qu'elle joue parfois un rôle important, parfois un rôle secondaire, et que parfois « elle est boutée hors du jeu par d'autres joueurs qui priment son influence (p. ex. par les modalités) »[6]. En effet, il nous semble que le « dédoublement du locuteur » dans un énoncé doit se justifier sur le plan communicatif, sinon il relève d'une manipulation purement théorique. On peut citer ici un des exemples de Ducrot[7], où le dédoublement du locuteur se justifie par rapport à une visée communicative précise : celle d'auto-ironie, permettant en l'occurrence au sujet parlant de « se rattraper » par rapport à une erreur. Constatant qu'il fait beau, alors qu'il avait prévu de la pluie, le sujet parlant produit l'énoncé : *Vous voyez bien, il pleut,* en mettant ainsi en place un énonciateur-locuteur (responsable de l'énonciation) qui ironise sur ce qu'avait dit l'énonciateur-locuteur-être du monde. Un autre exemple, très simple, est donné par Nølke ailleurs[8] : *Je me demande si...,* où *je* renvoie au « locuteur en tant que tel » et *me* au « locuteur en tant qu'individu », et où le dédoublement du locuteur peut être motivé par l'intention de signifier une certaine hésitation. La présence de la polyphonie interne dans l'exemple (1) plus haut nous paraît, en revanche, moins évidente.

L'exemple (2) ci-dessous, comparable à celui de Nølke (en 1) car comportant des complétives au subjonctif et à l'indicatif, ne se laisse pas analyser en terme de « polyphonie interne » et « polyphonie interne au sens strict » :

(2) Seulement inquiets, les Français ? Il semble qu'ils aient dépassé cet état, qu'ils aient tiré le rideau du spectacle de leur nouveau Président, qu'ils en sont au stade de la déception.[9]

En effet, rien ne permettrait de justifier (y compris une différence concernant l'état des connaissances de l'interlocuteur) que les contenus des deux premières complétives (au subjonctif) soient assumés par le locuteur *seul* (« en tant qu'individu ») et que le contenu de la troisième complétive (à l'indicatif) soit présenté comme étant assumé *aussi* par l'interlocuteur. D'ailleurs, dans son ouvrage de 1995, Nølke analyse un exemple avec *il semble* et le subjonctif (*Il semble qu'il fasse beau*) comme relevant de la « polyphonie externe », c'est-à-dire impliquant un point de vue extérieur au locuteur. Cela contredit cependant son hypothèse selon laquelle le subjonctif serait un marqueur syntaxique de la « polyphonie interne au sens strict », à moins de considérer qu'il faut d'abord que l'énoncé mette en place la polyphonie interne (tout court) pour que le subjonctif puisse la transformer en la « polyphonie interne au sens strict », ce qui complique considérablement l'analyse.

Nous citons un autre exemple avec une complétive au subjonctif, qui met en œuvre, selon Nølke, la « polyphonie interne » :

(3) Je comprends que tu sois embêtée.[10]

L'auteur considère que, étant donné que l'accent est mis sur l'état psychologique de « compréhension » (qui constitue le « rhème », alors que le contenu de la complétive est le « thème » de l'énoncé), on est en présence de la polyphonie interne, alors que dans un exemple avec *comprendre* où la complétive est rhème et où l'indicatif est employé (ex. *(...) mais je comprends que l'heure est venue*), il ne peut plus s'agir de polyphonie interne. Cependant, dans l'exemple (3), la complétive elle-même, qui est au subjonctif, renvoie au point de vue de l'interlocuteur. Il semble

---

6 Nølke, *op. cit.* p. 69.
7 Ducrot, *op. cit.* p. 212.
8 H. Nølke, *La linguistique modulaire : de la forme au sens*, Peeters Publishers, 1995, p. 153.
9 Sauf indication contraire, les exemples proviennent de sites Internet.
10 H. Nølke, Le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative, *Langages* 80, 1985.

difficile d'admettre que le subjonctif soit une marque d'un certain type de polyphonie interne, alors que l'énonciation où il apparaît introduit un point de vue « extérieur ».

1.2. Le subjonctif et la polyphonie « externe »

En revenant sur l'exemple (2) plus haut, il est possible de proposer une analyse en termes de la polyphonie « externe », en reconnaissant aux énonciations au subjonctif un sens polyphonique, à la différence de l'énonciation à l'indicatif. La première phrase, précédant les propositions au subjonctif, est déjà de nature polyphonique, dans la mesure où elle remet en question le point de vue (extérieur) selon lequel *les Français* seraient *inquiets* (ou *seulement inquiets*). Après cette remise en question, le locuteur propose un autre point de vue (le sien ou celui qu'il partage), selon lequel les Français ne sont plus *seulement inquiets*. Ce point de vue « opposé » est sous-jacent aux deux premières complétives au subjonctif. La troisième complétive a un statut différent, ce qui se reflète dans l'emploi de l'indicatif : elle sort, d'une certaine façon, de la polémique, et donc de la « négativité », en apportant un point de vue « positif ». Autrement dit, après avoir établi que les Français ne sont plus *seulement inquiets*, le locuteur précise quel est (ou semble être) leur sentiment actuel (en l'occurrence *la déception*). Cette analyse se laisse conforter par la possibilité de réduire les deux premières complétives (au subjonctif) à un simple *non*, en mettant ainsi en évidence leur statut polyphonique et polémique : *Seulement inquiets les Français ? Il semble que non, qu'ils en sont au stade de la déception*.

C'est en prenant en considération la polyphonie « externe » (même si le terme « externe » n'est pas utilisé) que Soutet analyse des exemples avec le subjonctif. Bien qu'il ne consacre à la polyphonie qu'une petite partie de son étude, elle est présentée comme une ouverture de l'analyse du subjonctif (notamment par rapport à la conception guillaumienne) sur la dimension « communicationnelle » (ou « polysubjective ») de la langue. L'auteur compare, entre autres, les deux exemples suivants[11] :

(4) Croyez-vous que Dieu soit Père, Fils et Esprit ?

(5) Croyez-vous que Dieu est Père, Fils et Esprit ?

La différence consiste dans le fait qu'en (4) que locuteur « n'assume pas le contenu de la conjonctive, renvoyé à un autre énonciateur ou groupe d'énonciateurs ». Cela montre qu'« il y a donc polyphonie et le subjonctif en [4] est le signe d'une discordance, voire d'un conflit entre E1 et E2 ».

Soutet n'accorde pas, cependant, à la polyphonie le statut de valeur générale du subjonctif. En effet, comme l'a aussi fait remarquer Nølke, un emploi « concurrent » avec l'indicatif n'est pas incompatible avec un sens polyphonique. Nous l'illustrons avec l'exemple suivant où, bien qu'il s'agisse d'une opposition de points de vue, le point de vue pris en charge par le locuteur n'est pas exprimé à l'aide du subjonctif mais de l'indicatif.

(6) La partie romane de la chapelle (…) a parfois été datée du IX^{e} siècle. Elle aurait été contemporaine des Invasions Normandes. Il semble cependant que l'édifice actuel <u>est</u> postérieur à cette époque dans son élévation sinon dans son plan.

D'autre part, il existe des emplois du subjonctif qui ne se laissent pas analyser en termes polyphoniques, par exemple :

(7) En attendant que la confiture <u>soit</u> prête, vous posez pots et couvercles à l'envers sur un torchon propre.

Nous préciserons plus loin comment on peut envisager la relation du subjonctif avec la polyphonie, sans pour autant le restreindre au sens polyphonique.

2. Point de vue, polyphonie et dialogisme

[11] Soutet, *op. cit.* p. 139.

En analysant le lien entre le subjonctif et la polyphonie, on peut faire remarquer que les énoncés au subjonctif expriment souvent un point de vue du locuteur ou d'un autre énonciateur (d'où la valeur de « subjectivité » que les grammaires ont tendance à lui attribuer). Or, on peut considérer que le seul fait d'exprimer un point de vue s'inscrit dans une polyphonie, voire dans une polémique, dans la mesure où tout point de vue, même largement partagé, peut être considéré comme s'opposant « naturellement » à un autre point de vue, sans quoi il n'aurait pas de raison d'être. Quel serait donc cet « autre point de vue » dans l'énoncé ci-dessous, par exemple, et pourrions-nous lui reconnaître une dimension polyphonique ?

(8) Soit dit en passant, il est bizarre que "rythme" ait perdu en français son "h" après le "r", au contraire de l'anglais.

On peut envisager que le point de vue opposé à celui exprimé explicitement correspond à l'attitude selon laquelle l'orthographe du mot en question est « normale » ou « allant de soi ». Cela peut se paraphraser ainsi : *Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'orthographe de « rythme » ne va pas de soi...*, en faisant apparaître ainsi une certaine « polémicité » de l'énoncé. Cependant, on peut se demander s'il est raisonnable de qualifier de « point de vue » une attitude « neutre » ou « non informée », laquelle revient en fait plutôt à un manque de point de vue. En effet, après avoir réduit, au sein de la notion de polyphonie, la « phonie », c'est-à-dire la voix ou parole d'un énonciateur, à un « point de vue » sans matérialisation nécessaire[12], on risquerait de réduire le point de vue, à son tour, à la simple présence (ou prise en compte) de l'interlocuteur, avec ses connaissances et ses ignorances[13]. En faisant cela, on ramènerait la polyphonie elle-même à ce qui correspond, en fait, à l'interaction communicative, laquelle sous-tend toute énonciation (que celle-ci soit perçue comme mono- ou polyphonique). Cela pose la question de l'intérêt d'étudier les marques de la polyphonie, ou de dialogisme, puisque le langage, avec toutes ses composantes et manifestations, est fondamentalement de nature dialogique. En effet, comme le souligne Bakhtine, « toute énonciation, faisant partie d'un processus de communication ininterrompu, est un élément du dialogue, au sens large du terme, englobant les productions écrites »[14] car « toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle »[15]. Ce point de vue est partagé, entre autres, par Francis Jacques, qui considère que « le dialogue se donne comme la forme canonique ou éminente de la communication »[16]. Bakhtine reconnaît cette fondamentale nature dialogique jusqu'au niveau des mots : « tout mot comporte *deux faces*. Il est déterminé tout autant par le fait qu'il procède *de* quelqu'un que par le fait qu'il est dirigé *vers* quelqu'un. Il constitue justement *le produit de l'interaction du locuteur et de l'auditeur*[17].

Ainsi, toute forme linguistique aurait un caractère dialogique, selon le sens donné au dialogisme par Bakhtine. On peut donc laisser au terme « dialogisme » un tel sens et réserver celui de « polyphonie » à la manifestation explicite du dialogisme dans l'énonciation (mais pas nécessairement dans un énoncé unique[18]), c'est-à-dire à l'apparition dans le discours de plusieurs points de vue, opposés ou concordants, à l'égard d'un même fait ou d'un même référent. Une telle distinction se rapproche de celle préconisée par Jacqueline Authier-Revuz entre « l'hétérogénéité montrée » et « l'hétérogénéité constitutive du langage »[19]. D'autres linguistes la partagent : par exemple, Ruth Amossy parle de « dialogisme constitutif de toute parole » et de « repérage, à l'aide

---

12 Cf. Ducrot, *op. cit.*, p. 204.

13 À ce sujet, Christian Rubattel postule de « distinguer entre une voix, qui a son origine dans une énonciation, ou un simulacre d'énonciation, et un simple point de vue », en soulignant que « énonciation et argumentation sont deux phénomènes distincts » (Ch. Rubattel, Polyphonie et modularité, *Cahiers de linguistique française* 11, 1990, pp. 297-310).

14 Volochinov/Bakhtine, *op. cit.*, p. 14.

15 Volochinov/Bakhtine, *op. cit.*, p. 105.

16 F. Jacques, *L'espace logique de l'interlocution. Dialogiques II*, PUF, Paris 1985, p. 68.

17 Volochinov/Bakhtine, *op. cit.*, p. 123 (c'est l'auteur qui souligne).

18 En effet, Ducrot s'intéresse aux cas où plusieurs énonciateurs apparaissent dans un seul énoncé.

19 J. Authier-Revuz, Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours, *DRLAV* 2, 1982, pp. 91-151.

de marqueurs linguistques, des voix et des points de vue », qui caractérise la polyphonie[20] ; on peut aussi citer la position de Jacques Bres, qui préconise la fidélité à Bakhtine pour le terme « dialogisme »[21]. Concernant le sens d'opposition de points de vue, alloué au « dialogisme » par Laurent Perrin[22], qui considère la « polyphonie » comme une notion plus générale, on pourrait parler, dans ce cas, de « polyphonie polémique ».

Il reste cependant le problème de la prise en compte des rapports entre les points de vue au sein de la polyphonie : hiérarchisés ou non, s'agissant, selon certains auteurs, d'un critère important. Ainsi, Aleksandra Nowakowska propose de fonder sur ce critère la distinction entre dialogisme (rapport hiérarchisé) et polyphonie (rapport non hiérarchisé). Elle reconnaît toutefois également la portée plus générale du terme « dialogisme », en fidélité avec le sens bakhtinien : « le dialogisme est un principe constitutif de la production langagière »[23]. Bien que, selon l'analyse que fait Nowakowska des textes originaux (en russe), Bakhtine associe la « polyphonie » avec le mode « non hiérarchisé », rien n'empêche, nous semble-t-il, de décliner ce terme en des cas spécifiques, en référant à la « polyphonie hiérarchisée » ou « polyphonie non hiérarchisée », à la « polyphonie argumentative », « polémique », etc. Restreindre le terme « dialogisme » aux cas où un point de vue « dominant » s'oppose à un autre point de vue entraîne de sacrifier la connotation plutôt positive du terme. En effet, c'est cette connotation-là que privilégie Francis Jacques, en reconnaissant dans la nature nécessairement dialogique de la communication humaine une finalité consistant dans la construction commune du sens[24].

Concernant le terme « dialogisme » ou « dialogique », on pourrait considérer que, du moment où l'on reconnaît cette qualité comme la qualité fondamentale de la communication et du langage, on n'en a plus besoin, c'est-à-dire qu'on n'a plus besoin de s'en servir explicitement. Cependant, ce terme restera nécessaire aussi longtemps que la conception dialogique du langage n'aura pas obtenu de consensus général.

3. Polyphonie « en langue » ou polyphonie « en discours » ?

Comme nous l'avons annoncé, une deuxième problématique qui nous intéresse est celle liée à « l'origine » de la polyphonie, c'est-à-dire de savoir si elle puise ses sources en langue ou en discours. Ducrot considère que certaines structures et expressions ont vocation à indiquer une opposition de points de vue, comme la forme négative ou les expressions telles que *mais*, *certes* et *pour autant*, par exemple. Cette position est partagée par Nølke et ses collaborateurs du projet ScaPoLine[25], qui se donnent pour objectif d'étudier le « marquage linguistique » de la polyphonie, ou les « expressions polyphoniques ». Ainsi, comme nous l'avons vu plus haut, le subjonctif est considéré comme une marque d'un certain type de la polyphonie. Cependant, il serait difficile de postuler, pour toutes ces formes, que l'indication de la polyphonie soit leur fonction de base. Concernant la négation, Ducrot distingue lui-même des cas où la négation ne s'inscrit pas dans une visée polémique[26]. Nous avons vu également que l'association entre le subjonctif et la polyphonie ne pouvait pas être considérée comme systématique, comme l'ont d'ailleurs annoncé Nølke et Soutet dans leurs analyses respectives.

---

[20] R. Amossy, De l'apport d'une distinction : dialogisme *vs* polyphonie dans l'analyse argumentative, [dans :] *Dialogisme et polyphonie : Approches linguistiques*, dir. J. Bres *et al.*, De Boeck-Duculot, Bruxelles 2005, pp. 63-73.

[21] J. Bres, Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie..., [dans :] *Dialogisme et polyphonie : Approches linguistiques*, dir. J. Bres *et al.*, De Boeck-Duculot, Bruxelles 2005, pp. 47-61.

[22] L. Perrin, Polyphonie et autres formes d'hétérogénéité énonciative : Bakhtine, Bally, Ducrot, etc., *Pratiques* 123-124, décembre 2004, pp. 7-26.

[23] A. Nowakowska, Dialogisme, polyphonie : des textes russes de M. Bakhtine à la linguistique contemporaine, [dans :] *Dialogisme et polyphonie : Approches linguistiques*, dir. J. Bres *et al.*, De Boeck-Duculot, Bruxelles 2005, pp. 19-32.

[24] Jacques, *op. cit.*

[25] H. Nølke, K. Fløttum, C. Norén, *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Kimé, Paris 2004. Cf. aussi : http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Kalender/Aalborg_resume.htm et http://www.sens-texte-histoire.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/doc-40.pdf.

[26] Ducrot, *op. cit.*

Laurent Perrin fait partie des linguistes qui n'admettent pas l'inscription systématique en langue d'effets polyphoniques, en défendant l'importance de leur construction en discours[27]. Il donne des exemples d'énonciations polyphoniques où il serait, en effet, difficile de mettre en cause une ou des marques linguistiques spécifiques. C'est le cas de son exemple 2, que nous reprenons ici partiellement :

(9) Le 21 février, les gendarmes reçoivent l'appel d'<u>un garçon</u>, voix fluette, angoissée. Il dit s'appeler Léo Belley. Le nom d'un petit garçon disparu à l'été 1996, à l'âge de 6 ans (...) <u>L'imposteur</u> a soigneusement attiré les gendarmes à lui.

Deux points de vue, contradictoires, se manifestent ici : celui selon lequel la personne qui contacte les gendarmes est *un garçon* disparu, et celui selon lequel il s'agit d'un *imposteur*. Bien évidemment, ce n'est pas l'emploi de ces substantifs eux-mêmes qui indique la pluralité de points de vue, mais leur apparition dans le discours en référence à une même personne. On pourrait considérer que, dans la mesure où ces points de vue apparaissent dans des énoncés différents, le « marquage linguistique » de cette pluralité n'est pas nécessaire, au contraire des cas d'énoncés uniques, étudiés par Ducrot et par Nølke.

Perrin ne nie pas que certaines expressions ou structures peuvent être reconnues comme marques de la polyphonie, comme, par exemple : *selon (Paul)*, *puisque*, *certes*, *en effet*, *ce n'est pas que*, etc.[28]. La position de Christian Rubattel[29] est plus tranchée à ce sujet, car il montre que des marques de la polyphonie établies par Ducrot (les éléments et structures à polarité négative, le connecteur *puisque*...) ne le sont pas dans tous les contextes, ce qui affaiblit l'hypothèse de l'ancrage « en langue » du sens polyphonique. On peut citer aussi la position de Pierre Larrivée, qui donne des arguments psycholinguistiques contre l'hypothèse de la primauté du sens polyphonique pour la négation[30].

Bien que l'on puisse privilégier soit une étude « en langue », en s'attachant à analyser les expressions qui tendent à « se spécialiser » dans des sens polyphoniques, soit une étude « en discours », en s'intéressant aux façons dont ce type de sens apparaît en contexte sans nécessairement convoquer de marques spécifiques, il ne saurait être question d'exclure complètement l'une au profit de l'autre. En effet, il faut considérer, comme le font de plus en plus de linguistes, qu'un élément (forme, structure) de langue n'est qu'un indice et non pas un « transporteur » fiable d'un sens bien déterminé, et qu'un élément n'est donc jamais à lui seul responsable d'un sens, car il ne fait que *contribuer* à un sens. Une telle vision est compatible avec le modèle gestaltiste, selon lequel un tout signifiant est plus que la somme de ses éléments, le « tout » étant construit non pas par un simple assemblage mais par une *mise en relation* de différents éléments, ce qui veut dire que ce sont ces relations qui sont productives du sens et non pas les éléments en tant que tels.

Il est intéressant de faire remarquer que Bakhtine, qui s'intéresse aussi au problème de la signification, en le reconnaissant comme « l'un des plus ardus en linguistique »[31], a une vision semblable du langage et des signes dont il souligne la nature « souple et changeante ». Il considère que « la forme linguistique ne constitue qu'un élément isolé abstraitement du tout dynamique de la parole, de l'énonciation »[32] et précise que « la signification [le sens d'un élément linguistique hors contexte] ne veut rien dire en elle-même, *elle n'est qu'un potentiel*, une possibilité de signifier à l'intérieur d'un thème concret [sens de l'énonciation complète] »[33]. Mais, tout en affirmant que « le sens du mot est entièrement déterminé par son contexte », Bakhtine reconnaît (et, en effet, on ne voit pas comment on pourrait y échapper) qu'« il y a aussi une unicité inhérente à toutes ses

---

27 Perrin, *op. cit.*, p. 10.
28 Perrin, *op. cit.*, p. 23.
29 Rubattel, *op. cit.*
30 P. Larrivée, La voix de la polyphonie négative, [dans :] *Dialogisme et polyphonie : Approches linguistiques*, dir. J. Bres *et al.*, De Boeck-Duculot, Bruxelles 2005, pp. 313-322.
31 Bakhtine, *op. cit.*, p. 142.
32 Bakhtine, *op. cit.*, p. 114.
33 Bakhtine, *op. cit.*, p. 145 (c'est l'auteur qui souligne).

significations »[34]. Ainsi, au lieu d'adopter une position définitivement « en langue » ou « en discours », il convient d'articuler les deux[35]. Cela peut être accompli en respectant le postulat d'interaction et de contribution (ou, pourrait-on dire, de « responsabilité collective ») des éléments dans la construction du sens, ce qui fera qu'on ne recherchera plus, pour un sens donné (polyphonique, par exemple) un ou des responsables permanents et, inversement, pour un élément linguistique (le subjonctif, par exemple) un sens attitré. On recherchera plutôt des principes « interactionnels » qui permettent à des éléments d'aboutir à tel ou tel autre sens, selon le contexte[36]. À la fois la variabilité et une certaine stabilité seront donc prises en compte.

4. Qu'en retient-on pour le subjonctif ?

Sans pouvoir retenir que le marquage de la polyphonie constitue la fonction du subjonctif, il est tout à fait raisonnable de considérer le subjonctif comme faisant partie des formes avec un « potentiel » polyphonique, au même titre que la forme négative et la forme interrogative, par exemple. On remarque, en effet, que l'association du subjonctif avec la négation ou avec l'interrogation, ainsi qu'avec des verbes « d'opinion » comme *croire* ou *penser*, permet de construire un sens polyphonique-polémique, alors qu'aucune de ces formes n'a intrinsèquement de valeur polyphonique. On peut comparer les exemples suivants, semblables aux exemples de Soutet cités plus haut :

(10) Croyez-vous vraiment que la France soit l'exception culturelle ?

(11) Croyez-vous que l'éducation sexuelle a sa place à l'école ?

L'exemple (11) est issu d'une discussion sur un forum d'Internet, qui est un contexte propice à la polyphonie polémique ; on peut aussi évoquer la présence d'un autre élément « collaborateur » : l'adverbe *vraiment*. L'exemple (12), en revanche, est une simple question dans une enquête, sans visée polémique. Le même verbe « d'opinion », *croire*, dans un énoncé affirmatif ne s'accompagnera pas du subjonctif, ce qui appuie aussi l'idée de « responsabilité commune », partagée par les différentes formes dans la polyphonie polémique. Dans d'autres contextes, le subjonctif s'associera à d'autres éléments dans la construction d'un sens polyphonique. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, c'est le complément de la phrase *contrairement aux autres participants de ce forum* qui amorce un tel sens, en orientant le verbe *admettre* vers une interprétation polyphonique-polémique, et en convoquant le subjonctif pour la consolider.

(13) Contrairement aux autres participants de ce forum, j'admets qu'on puisse préférer la Clio.

Dans d'autres contextes encore, le subjonctif apparaîtra sans appui polyphonique, comme nous l'avons vu plus haut. En s'intéressant plus spécifiquement à cette forme, il faut donc chercher ailleurs que dans la polyphonie sa fonction de base, ou sa « potentialité », qui pourra expliquer les différentes constructions sémantiques auxquelles le subjonctif peut participer. Dans une contribution récente[37], nous l'avons envisagée en termes pragmatiques (et communicatifs) de « (dé-)focalisation », en considérant que le subjonctif, en subordonnée, indique que le prédicat de la proposition subordonnée n'est pas l'élément focalisé et oriente par là même la focalisation sur autre chose[38]. Ainsi, par exemple, en (11), on ne focalise pas le fait que *la France soit l'exception culturelle*, car ce n'est pas cela qui constitue l'apport principal de l'énoncé, mais « l'idée critique » (pour utiliser le terme de Gustave Guillaume), sous-jacente au contenu de la principale et consistant

---

[34] Bakhtine, *op. cit.*, p. 115.

[35] Bakhtine ajoute que trouver « comment concilier la polysémie érigée en principe et son unicité » constitue « le problème fondamental de la sémantique » (ibid. : 115).

[36] P. Larrivée parle des « différents paramètres » qui « doivent être appréhendés dans leur singularité et dans leur complémentarité », cela « dans le cadre d'une analyse sémantique constructiviste » (*op. cit.*, p. 320).

[37] Fraczak, *op. cit.*

[38] Il convient de signaler le lien avec l'idée de « subordination psychologique » proposée pour le subjonctif par Charles de Boer (Ch. de Boer, *Syntaxe du français moderne*, 2e édition, Presses Universitaires de Leyde, 1954.), ainsi qu'avec la conceptualisation de Nølke (1985, *op. cit.*) en termes de « thème-rhème » (cf. l'analyse de l'exemple (3) plus haut).

à évaluer ce fait (négativement, en l'occurrence). Dans l'exemple (12), en revanche, le prédicat de la subordonnée (à l'indicatif) n'est pas dé-focalisé, car il se situe, cette fois-ci, au centre du propos. L'objectif lié à cet énoncé est d'obtenir l'avis des gens sur l'éducation sexuelle à l'école, alors qu'en (11) il ne s'agit pas de demander leur avis aux interlocuteurs, mais de « critiquer » l'avis selon lequel la France est l'exception culturelle. De même, dans l'exemple (6) plus haut (*Il semble cependant que l'édifice actuel est postérieur à cette époque*), le choix de l'indicatif plutôt que du subjonctif s'explique par la focalisation de l'information représentée par le prédicat de la complétive ; elle est au centre du propos car elle constitue une rectification d'une datation précédente de l'édifice dont en parle. L'exemple (2), que nous reprenons ici sous (14), permet d'appuyer cette analyse, dans la mesure où l'expression *il semble* y est suivie par deux complétives au subjonctif et une troisième à l'indicatif, ce qui permet de comparer leurs statuts.

(14) Seulement inquiets, les Français ? Il semble qu'ils aient dépassé cet état, qu'ils aient tiré le rideau du spectacle de leur nouveau Président, qu'ils en sont au stade de la déception.

On s'aperçoit, en effet, que ce statut est différent. Comme nous l'avons vu plus haut au sujet de cet exemple, les prédicats au subjonctif peuvent facilement être réduits, en l'occurrence au simple *non* (*Il semble que non*). Cela montre qu'ils n'ont pas réellement d'importance en tant que tels, mais qu'ils servent à alimenter l'opposition au point de vue exprimé (et remis en question) dans la première phrase. On peut considérer que c'est cette opposition qui est l'information focalisée à ce stade de l'énonciation. Le prédicat suivant, à l'indicatif présent, ne saurait, en revanche, être réduit, car son apport informationnel est au cœur du propos, précisant quel est, selon le locuteur, l'état d'esprit des Français.